

DELTA PLUS GROUP déclare ce produit conforme aux réglementations suivantes :

Identification de l'EPI objet de la déclaration :

AN106PF - MICROBLOC AN106PF

Désignation :

ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE A SANGLE POUR
UTILISATION PLATEFORMES MOBILES + 1 ÉMERILLON + 1
CONNECTEUR + 1 CROCHET AVEC ÉMERILLON - 1,8 M

Couleur :

Noir

Taille :

1,8 m



Descriptif :

Antichute à rappel automatique en sangle 19,5 mm avec absorbeur d'énergie. Carter polyamide. 1 Émerillon. 1 connecteur inamovible, ouverture 12 mm. 1 crochet avec émerillon et témoin de chute, ouverture 21 mm. Utilisation plateforme mobile : ancrage > 3kN.

L'EPI est également identifiable par les moyens suivants :

- La photo du produit
- Chaque EPI porte le nom indiqué sur cette déclaration de conformité.
- Chaque EPI porte le code barre indiqué en annexe de cette déclaration de conformité
- Chaque EPI porte un numéro de lot. Pour toute information complémentaire, il suffit de nous le communiquer. Notre organisation, sur la base de ce numéro de lot, nous permet d'assurer la traçabilité de l'EPI.

DECLARATION UE DE CONFORMITE

La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

L'objet de la déclaration identifié ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :
Règlement UE 2016/425, à ses exigences essentielles et aux normes harmonisées :



RÈGLEMENT (UE) 2016/425

EN365 : 2004 Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Exigences générales pour le mode d'emploi, l'entretien, l'examen périodique, la réparation, le marquage et l'emballage.

EN360:2002 Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichute à rappel automatique

140kg: Exigences additionnelles pour applications particulières

RFU PPE-R/11.060 V1 Utilisation à l'horizontale sur arêtes (TYPE A), des antichutes à rappel automatique.

RFU PPE-R/11.085 V1 Utilisation des antichutes à rappel automatique en facteur 2 et/ou incluant un système de blocage de rétractation.

F2: Dispositif utilisable en facteur 2.

Catégorie III : EPI pour risques qui peuvent avoir des conséquences très graves comme la mort ou des dommages irréversibles pour la santé (annexe I, Règlement (UE) 2016/425).

0082 - APAVE EXPLOITATION FRANCE SAS (6 RUE DU GÉNÉRAL AUDRAN 92412 COURBEVOIE CEDEX FRANCE) : Organisme notifié qui a effectué l'examen UE de type (module B) et qui a établi l'attestation d'examen UE de type : 0082 022 160 01 21 0067

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié: 0082 - APAVE EXPLOITATION FRANCE SAS (6 RUE DU GÉNÉRAL AUDRAN 92412 COURBEVOIE CEDEX FRANCE)

CONFORMITÉS QUALIFIANTES PARTICULIÈRES

EN363 : 2018 Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Systèmes individuels de protection contre les chutes.

EN364 : 1992 Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur : Méthodes d'essais.

DIN 19427:2017 Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur pour une utilisation dans des paniers de travail sur les plateformes élévatrice mobiles.

140 kg: Exigences additionnelles pour applications particulières

Apt, le 12/10/2023

Signé par et au nom de DELTA PLUS GROUP :
David GUIHO
Marketing director


DELTA PLUS GROUP
SAS au capital de 100 000 €
SASU, APPEL CÉDEX - 11 00 00
Tél : 04 90 74 20 33 - Fax : 04 90 74 32 59
Site : www.deltaplus.eu

ANNEXE:

Références			
Références	Code barre	COULEUR	TAILLE
AN106PF	3295249275358	Noir	1,8 m